

en charge les appareils hors d'usage.

nomination de M. le Maire.

Regroupement des Administrations Financières de l'Etat.

M. le Maire signale qu'il vient d'être saisi d'une demande en vue du regroupement des différentes administrations financières de l'Etat. Il serait souhaitable que les Contributions Directes, l'Enregistrement et les Domaines, et les Contributions Indirectes, soient regroupés dans un même immeuble afin de faciliter les demandes des usagers.

Le Ministère des Finances a décidé la création d'un Centre important qui, sur le plan fiscal, va bénéficier du rattachement des cantons de Sauzon, Bozet et La Tremblade.

M. le Maire rappelle l'opération qui a été faite pour l'installation de la Recette Perception et demande au Conseil Municipal de prendre en considération la demande formulée par les régies financières de l'Etat.

Il propose au Conseil Municipal la délibération suivante :

Le Conseil Municipal considérant qu'il est de plus grand intérêt pour la Ville de prendre en considération les projets présentés par l'Administration des Finances de regrouper l'ensemble des services financiers dans un seul immeuble au cœur de Royan,

charge les Commissions des Travaux et des Finances d'étudier les concours que pourrait apporter la Ville à une telle réalisation, notamment sous la forme de l'acquisition d'un immeuble suivant des modalités semblablement analogue à celles qui ont permis l'acquisition de la Recette Perception.

Tenue l'urgence de fixer l'Administration des Finances sur le concours éventuel de la Ville de Royan, le Conseil Municipal demande aux Commissions intéressées de remettre leurs études et propositions pour le 15 octobre 1959.

Approuvé à l'unanimité

après
59